

LA PROFESSION MÉDICALE ET L'AGRESSION SEXUELLE

Cette déclaration de principe a été revue et approuvée par le Comité exécutif et le Conseil de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada en mars 2003.

La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) reconnaît et déplore le fait que des incidents d'agression sexuelle se produisent, de la part de certains médecins à l'endroit de leurs patientes, et elle déclare qu'une telle conduite ne doit pas être tolérée. Ces incidents peuvent prendre la forme d'une « inconvenance de nature sexuelle » attribuable à des compétences médiocres sur le plan clinique, d'une attitude chauvine, d'un abus de pouvoir ou d'une agression sexuelle systématique proprement dite. La SOGC appuie le droit des patientes à des soins obstétricaux et gynécologiques éclairés, sûrs et sensibles aux différences entre les sexes, ainsi que le droit pour les victimes d'agression sexuelle d'être traitées sans délai. La SOGC soutient l'identification des fautifs, l'imposition de sanctions à leur égard et, dans la mesure du possible, leur réhabilitation.

La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada encourage toutes les personnes concernées, les facultés de médecine, les organismes de réglementation professionnelle et les associations professionnelles à réévaluer leurs attitudes, leurs programmes de formation et leurs codes disciplinaires afin d'établir des lignes de conduite en matière d'éthique professionnelle et de protéger l'intégrité du rapport médecin-patiente.

Cette déclaration de principe remplace la déclaration de principe n° 11 de septembre 1992.

J Obstet Gynaecol Can 2003;25(10):863.

Cette déclaration de principe fait état de la politique de la SOGC à la date de publication et peut faire l'objet de modifications. Il ne faut pas interpréter l'information qui y figure comme une obligation de poursuivre la mise en oeuvre. Un établissement hospitalier est libre de dicter des modifications à apporter à ces opinions. En l'occurrence, il faut qu'il y ait documentation à l'appui de cet établissement. Aucune partie ne peut être reproduite sans une permission écrite de la SOGC.